

Perwez, le 13 décembre 2021

Ordre du jour du Conseil du mardi 21 décembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu mardi 21 décembre 2021 **à 19h30.**

Afin de respecter les règles fixées par le Conseil national de sécurité dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19, **cette réunion se tiendra par vidéo-conférence.** L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

### SÉANCE PUBLIQUE

#### SECRETARIAT

1. Conseil communal - Règlement d'Ordre Intérieur - Modification - Complément - Décision

#### FINANCES

2. Taxes et centimes additionnels - Personnes physiques et précompte immobilier - Exercice 2022 - Approbation - Communication
3. Budget communal - Exercice 2021 - Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n°2- Réformation - Information
4. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 4ème trimestre - Communication - 2.072.521.1 / sdw
5. Fabrique d'église Saint-Trond à Thorembais-Saint-Trond - Budget de l'exercice 2022 - Approbation - 1.857.073.521.1
6. Centre Public d'Action Sociale - Exercice 2022 - Budget (Services ordinaire et extraordinaire) - Approbation - Décision
7. Budget communal - Exercice 2022 - Rapport annuel 2021 en application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - Commentaires
8. Budget communal - Exercice 2022 - Subventions communales directes et indirectes - Fixation - Proposition - Décision - 2.078.51
9. Budget communal - Exercice 2022 - Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt - Décision - 2.073.521.1/sdw-ju

#### TRAVAUX

10. Marché de fournitures - Acquisition d'un tracteur d'occasion pour le service plan vert de la commune de 1360 PERWEZ - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision
11. Véhicules communaux - Déclassement de la camionnette à plateau OPEL de n° de châssis VN1U9CCK525040232-01 - Décision

#### MOBILITÉ

12. Education et formation à la pratique du vélo 2021-2022- Convention-Décision- 1.811.122.3/ng
13. Mobilité -Plan d'investissement Perwez Wallonie Cyclable - Programmation- 1.811.122.535/ng
14. Sentier Hacquart (le long du pignon du Grimoire d'Eole) rue Lepage 7 à 1360 PERWEZ - Interdiction de stationner

#### ENERGIE

15. Appel à candidature - Renouvellement du GRD - Proposition de désignation -

Décision

### **BIEN-ÊTRE ANIMAL**

16. Bien-être animal - Stérilisation des chats errants - Renouvellement des conventions  
- Décision

### **INFORMATIQUE**

17. Protection des données - Analyse d'impact dans le cadre de l'implantation du Système WOCODO- Décision

### **PERSONNEL**

18. Règlement Général sur la Protection des Données - Renouvellement de la mutualisation de l'emploi de délégué à la protection des données (DPO) entre les communes de Perwez, Orp-Jauche, Hélecine et Ramillies - Décision - 2.08/ec
19. Cession des points APE du CPAS vers la Commune de PERWEZ- Confirmation - Ratification

### **SECRÉTARIAT**

20. Assemblée générale InBW - le mercredi 22 décembre 2021 à 18 h 30 en visioconférence - Points portés à l'ordre du jour :
  - Composition de l'Assemblée
  - Modification statutaire (séance extraordinaire pour ce point)
    - Evaluation 2021 du Plan stratégique 2020-2022
    - Projet "Piper" Projet industriels de Production d'Energie Renouvelables : information
  - Question des associés au Conseil d'Administration
  - Approbation du procès-verbal de la séance- Approbation - Décision -

### **SÉANCE HUIS CLOS**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

1. Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (C.C.A.T.M.) - Démission et remplacement d'un membre suppléant représentant la population - Décision

### **ENSEIGNEMENT**

2. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Maître de psychomotricité à titre temporaire - Ouverture de classes - 2 périodes - Du 1er octobre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
3. Ecole communale de PERWEZ - Maître spécial d'éducation physique nommé à titre définitif - 4 périodes - Du 1er janvier 2022 au 30 août 2023 - Interruption de carrière avec allocation de l'ONEM - 1.851.11.08/nd
4. Ecole communale de PERWEZ- Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi vacant - 13 périodes - Du 22 novembre 2021 au 30 juin 2022 - Ouverture de classe - Décision
5. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi vacant - 6 périodes - Du 22 novembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Ouverture de classe
6. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 5 périodes - Du 22 novembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement - Décision
7. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes - Du 26 novembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement - Décision
8. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 24 périodes - Du 22 novembre 2021 jusqu'au 26 novembre 2021 inclus - Remplacement - Décision
9. Ecole communale de MALEVES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 26 périodes - Du 26 novembre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 au plus tard - Remplacement - Décision
10. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre

temporaire - Emploi non-vacant - 13 périodes - Du 22 novembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement - Décision

11. Ecoles communales PO de PERWEZ - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 24 périodes - Du 06 décembre 2021 jusqu'au 20 mars 2022 inclus - Remplacement - Décision
12. Ecole communale de MALEVES - Augmentation du temps de travail - Périodes complémentaires - 4 périodes - du 06 décembre 2021 au 24 décembre 2021 - Décision

#### PERSONNEL

13. Règlement Général sur la Protection des Données - Convention de mise à disposition de Monsieur Xavier TIMPERMAN, Délégué à la protection des données (DPO) entre les communes de PERWEZ, ORP-JAUCHE, HELECINE et RAMILLIES - Décision - 2.08/ec
14. Proxibus - Convention de mise à disposition - Décision

**Arrêté par le Collège communal du 08 décembre 2021.**

La Directrice générale, f.f.,

  
Emilie CHATORIER



Le Bourgmestre,

  
Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal  
Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00

- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.